

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 décembre 2023

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2023_130****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
15****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint ; Mme Christine MOLINO, M. Damien SCANDOLA, Mme Nicole OUDINOT, M. Christophe LERICHE, M. Christian CRISCI, Mme Jessica JAMES, Mme Michelle NOERO, M. Adrien ARSENTO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absents excusés : M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial, Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération Demande de subvention à « Génération Vélo » pour l'intervention d'un initiateur dans le cadre du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » dans les deux écoles de Peille.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale que le dispositif « Génération Vélo » (programme de financement destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo) s'engage à financer 50 % du montant total des intervenants qui organisent des sessions d'apprentissage de vélo dans les écoles primaires.

« Savoir rouler à vélo » est un axe majeur du plan Vélo et mobilités actives gouvernemental qui a pour objectif de porter à 9% l'utilisation du vélo dans les déplacements d'ici 2024.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20231204-2023_130-DE
Reçu le 05/12/2023

Pour y parvenir, il convient de rendre possible le déplacement à vélo au quotidien dès l'enfance et d'accompagner le développement de sa pratique en toute sécurité, afin que l'ensemble des enfants puisse l'utiliser de façon autonome avant l'entrée au collège.

Les sessions d'apprentissage se déroulent dans les écoles en trois blocs :

- Bloc 1 : savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo)
- Bloc 2 : savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé)
- Bloc 3 : savoir rouler à vélo (se déplacer en conditions réelles de circulation)

Pour les deux écoles de Peille, ce seront les enfants du primaire (du CP au CM2) qui en bénéficieront.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'inscrire la commune de Peille sur la plateforme « Génération Vélo » afin de bénéficier d'une aide financière pour les interventions d'un initiateur pour le « Savoir Rouler à Vélo » dans les deux écoles de Peille.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte de demander une aide financière à « Génération Vélo » pour l'intervention d'un initiateur pour le « Savoir Rouler à Vélo » dans les écoles de Peille.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.

